



DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la Journée des Partenaires du vendredi 23 janvier 2015

La Journée des Partenaires du vendredi 23 janvier 2015 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Après le rappel des sujets débattus au cours de la réunion précédente, les participants ont examiné les points suivants :

- **L'élargissement des horaires de travail au sein des services des douanes**

Lors de la réunion tenue à Brazzaville le 14 janvier 2015 avec le Service des douanes, Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille public et de l'Intégration a instruit ledit Service d'étudier dans les plus brefs délais les modalités d'élargir les horaires de travail, afin de répondre aux attentes des opérateurs économiques en matière de facilitation et de célérité des opérations de dédouanement.

Sur demande de Madame la Directrice Départementale, les Colonels Gilbert MADOUKA, Divisionnaire de la Surveillance et Albert Raphaël DIRAT, Chef du Bureau Principal Port, ont informé les partenaires des dispositions prises :

- l'ouverture des unités de surveillance de 7H00 à 18H00, tous les jours, à l'exclusion du dimanche ;
- l'organisation des permanences dans les bureaux de douane de 15H00 à 17H00 et les samedis de 7H00 à 12H00, en cas d'ouverture de bureau ;
- l'organisation des permanences de 18H00 à 7H00 dans les brigades, à l'exclusion de la Brigade Scanner, du Dépôt et du Parc autos ;
- l'obligation de produire les demandes de travail rémunéré pour ouverture de bureau, concernant les opérations en douane à effectuer en dehors des heures légales de service.

- **Les réactions des partenaires**

Les partenaires ont exprimé leurs remerciements et leurs félicitations à l'endroit des autorités douanières et de la tutelle pour cette action concertée qui répond à point nommé aux attentes des opérateurs économiques et vient réduire le temps d'obtention de la mainlevée des marchandises.

Monsieur Alain BAKALA représentant la Société TRANSLO a voulu savoir si une Note de Service a été prise pour informer les autres intervenants de la chaîne de dédouanement.

Monsieur Jean Parfait TCHICAYA, Directeur Général de la Société INTERVISION, a tenu à relever :

- la présence nécessaire des agents du bureau de recherche, lors du dépotage des conteneurs ayant fait l'objet de ciblage ;
- l'interdiction par les services de police d'effectuer des dépotages au-delà de 18 heures.

Le Colonel Gilbert MADOUKA, Divisionnaire de la Surveillance, a répondu globalement à ces réactions. Il a fait savoir que :

- pour le moment, l'instruction de Monsieur le Ministre des Finances concerne la Douane, qui procède à une expérimentation ; les difficultés de parcours éventuelles seront corrigées au fur et à mesure ;
- le Bureau de recherche, en tant qu'unité de la Division est tenu d'être présent ;
- l'engagement de la Douane à travailler en dehors des heures légales de service est une chose acquise. Il revient aux partenaires de saisir les autorités compétentes sur les difficultés rencontrées au niveau d'autres intervenants.

Madame la Directrice Départementale a conclu en invitant l'ensemble des participants à expérimenter les nouvelles mesures et à signaler les éventuels goulots d'étranglement.

- **La création et le renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur Bernard TATY, représentant le Receveur principal des douanes, a informé les participants de la lenteur relevée dans le dépôt des dossiers relatifs à la création ou au renouvellement des comptes créditaires. A ce jour on compte à peine deux ou trois dossiers complets que l'on peut transmettre à Brazzaville. Les partenaires ont été invités à faire preuve de plus de diligence.

Madame la Directrice a rappelé que la souscription des régimes suspensifs relevant des marchés d'Etat sera conditionnée par :

- l'obtention de la mainlevée ;
- le dépôt à la Recette du dossier contenant la soumission cautionnée.

- **Explications sur la procédure de mise en route du scanner**

Monsieur Christian GUSTIN, Directeur du Scanner, a tenu à apporter des précisions sur la procédure de mise en route du scanner. Si la Brigade scanner est ouverte à partir de 7H00, le scanner ne peut être opérationnel qu'à 7H45, à condition que les tests effectués lors de la mise en chauffe soient concluants.

- **La célébration de la Journée internationale de la Douane**

Madame la Directrice a informé les partenaires du report à une date ultérieure de la célébration cette année de la Journée internationale de la Douane, qui sera jumelée avec la célébration du cinquantenaire des douanes congolaises.

- **La présentation des cadres nommés à des différents postes de responsabilité au sein de la Division de la Surveillance**

Le Colonel Gilbert MADOUKA a présenté aux partenaires les cadres nouvellement nommés à des différents postes de responsabilité au sein de la Division de la Surveillance.

Il s'agit des cadres ci-après :

- Colonel Stanislas Gabriel ELIKIABEKA, nommé Chef de la Brigade de Surveillance portuaire, en remplacement du Colonel Giscard Innocent BOUKA, nommé Divisionnaire adjoint de la Surveillance au Kouilou ;
- Lieutenant - Colonel Hervé Ghislain ETOKABEKA, adjoint au Chef de la Cellule Scanner ;
- Lieutenant - Colonel Arnel Fabrice LINDAS EPONGHAS, adjoint au Chef de la Subdivision intérieure.

Commencée à 9H05, la réunion a pris fin à 10H20.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**



The image shows a circular official stamp of the 'DIRECTION DEPARTEMENTALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS' from 'POINT NOIR'. The stamp contains the text 'LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Madame Florence LOEMBA